Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 44 (1899)

Heft: 10

Rubrik: Nouvelles et chroniques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOUVELLES ET CHRONIQUES

CHRONIQUE SUISSE

Encore le ravitaillement des munitions aux manœuvres. — Le service de santé. — Opinions de nos voisins sur nos manœuvres. — L'armée devant les Chambres: Economies, suppression des exercices du landsturm.

Dans sa dernière livraison, la *Revue* a publié une opinion de son chroniqueur suisse d'où il semblerait résulter, qu'aux dernières manœuvres, le service du ravitaillement des munitions « ne se serait pas rapproché des conditions de la réalité ». On aurait en outre imposé aux chefs d'unités une comptabilité de munitions si compliquée qu'il était difficile de s'y conformer.

L'officier qui a dirigé ce service aux manœuvres écrit à ce propos:

- « J'ignore quelle comptabilité on peut bien avoir demandée pour la consommation journalière de la munition d'infanterie. Il est élémentaire et d'un usage constant (je dirais même réglementaire, s'il existait un règlement), que dans une seule et même unité, on doit se borner à noter les diminutions et les augmentations de la munition, c'est-à-dire les cartouches consommées et celles que touche l'unité auprès du second échelon ou du dépôt. Toute autre comptabilité est inutile et absurde.
- » Quant au ravitaillement lui-même au cours des manœuvres, selon l'ordre de corps no 2, il peut paraître à un officier de la I^{re} division dont fait partie l'auteur de la dernière chronique, que le ravitaillement ne se soit pas opéré d'une manière satisfaisante, ni conforme aux réalités de la guerre.
- » Cette lacune provient de ce que la I^{re} division s'est trouvée, deux jours consécutifs, refoulée et obligée de battre en retraite. Les trains de combat ont été par deux fois coupés de leur division; menacés par la cavalerie, ils ont dù se retirer précipitamment à assez grande distance en arrière du front. Un autre jour, ils ont été immobilisés par ordre d'un des commandants. Ils ont donc été très souvent dans l'impossibilité de ravitailler à temps, sur le champ de bataille, comme le prévoyait l'ordre de corps.
- » A la II^e division au contraire, l'ordre a pleinement reçu son exécution, la situation étant d'ailleurs différente, et l'on a vu constamment les bataillons se ravitailler pendant la critique ou après le combat et même parfois avant et pendant l'action elle-même.
- » Etant donné la consommation énorme de munitions à laquelle entraînent notre fusil et le combat actuel, il importe que ce ravitaillement soit exercé, non seulement pour accoutumer les hommes à se ravitailler même pendant le

combat, mais afin d'enseigner aux voitures à munitions à suivre leurs unités, à se tenir prêtes à les réapprovisionner en temps inutile et à ne les laisser jamais venir à court de munition.

- » Si l'infanterie doit exercer le ravitaillement de munition, l'artillerie en a, à bien plus forte raison le devoir, aussi est-il fort regrettable, qu'à la dernière heure, le ravitaillement tel qu'il était prévu pour l'artillerie ait été supprimé.
- » Le fait que les hommes ne portaient sur eux qu'un nombre limité de cartouches a d'ailleurs réduit considérablement le gaspillage des munitions, tout en laissant aux hommes une quantité en général suffisante pour la journée. Un des officiers étrangers ne voulait pas croire que nos hommes ne disposaient que de 12 cartouches par jour.
- » La réduction de 132 à 100 cartouches par fusil pour les grandes manœuvres, réduction que, par mesure d'économie, viennent de voter les Chambres, est, on le voit, d'ores et déjà acquise, si on continue le service de ravitaillement comme on l'a pratiqué cette année. Il résulte en effet des chiffres que nous a obligeamment fournis M. le Directeur de l'arsenal de Morges que dans les dix bataillons vaudois de la I^{re} division et la I^{re} division généralement en défensive, a tiré plus que la II^e, il n'a été tiré, en moyenne que le 61 °/o de l'allocation des cartouches, soit 81 cartouches sur 132.
- » Cette économie est importante et n'a nullement nui aux manœuvres. L'artillerie, de son côté, est loin d'avoir brûlé toutes ses munitions d'exercice. Le 1^{er} régiment a consommé seulement le 86 % de son allocation, le 2^e le 94 % le 9^e le 81 % . »

Nous publions ces indications qui sont de nature à intéresser de nombreux officiers, et pendant que nous parlons des trains de combat, disons combien les nouveaux caissons d'infanterie roulent et manœuvrent aisément, même dans le terrain, tandis que les chars du bataillon nº 5, et plus encore les fourgons de batterie, ne peuvent quitter les routes ou les bons chemins. On est donc amené à scinder les trains de combat, si on veut que les caissons se maintiennent en contact et à faible distance des unités d'infanterie dont ils dépendent.

Lorsqu'on suit les manœuvres suisses, on est frappé de l'importance accordée au service sanitaire en comparaison de ce qui se passe ailleurs. Nous faisons fonctionner largement chez nous tous les « services » afin de nous préparer à fond aux conditions de la guerre. Aux dernières manœuvres, huit ambulances étaient attachées au Ier corps d'armée.

Bien qu'en général le service sanitaire soit peu connu en dehors des officiers de santé, tous les officiers de troupe ont cependant remarqué les progrès considérables accomplis depuis quelques années dans ce service et la bonne organisation qui lui a été donnée. Les manœuvres de cette année ont été précédées d'un cours préparatoire pour les médecins de régiment et de brigade, cours pendant lequel on a arrêté dans le détail

les règles qui devaient présider à la marche du service pendant les manœuvres elles-mêmes: groupement du personnel sanitaire par régiment, établissement des postes de secours, des places de pansement, des ambulances, exercices du personnel sanitaire, etc., aussi on a vu souvent, en général sur des points judicieusement choisis, les doubles fanions à croix rouge et à croix fédérale, indiquant la place d'un poste de secours. La voiture médicale régimentaire que sa teinte bleu-de-ciel fait reconnaître à grande distance¹, a accompagné, elle aussi, fidèlement ses unités.

Pendant les manœuvres proprement dites, c'est-à-dire à partir du 5 septembres, les malades ont tous été évacués sur les *Dépôts de malades*. Les hommes qui en sortaient, guéris, ne rentraient pas à leur corps, ils passaient aux Dépôts de troupe que, pour la première fois cette année, on avait installés à proximité. Ce système, qui est celui qui s'emploierait en campagne, a pour avantage d'éviter, derrière les lignes, le va-et-vient d'hommes isolés, ou de subdivisions, errant à l'aventure à la recherche de leur unité.

Durant la période de manœuvres, soit du 5 au 14 septembre inclusivement, il a été évacué sur les Dépôts de malades ²:

Dans	les troupes non endivisionnées	35 h	ommes	
Ŋ	la Ire division	582	»	
))	la IIe division	549))	

Pour un effectif de plus de 25 000 hommes, pendant dix jours, ces chifres n'ont rien d'excessif; ils sont du reste inférieurs à ceux des manœuvres de 1895 et d'autres manœuvres suisses et montrent, malgré le dire de certains journaux, que l'état sanitaire a été satisfaisant.

Le Dépôt de Payerne qui fonctionnait principalement pour les malades de la Ire division en a soigné pour son compte 597, celui de Colombier (plus tard transféré à Morat), pour les troupes de la IIe division, 569. Il faut noter que les malades ne l'étaient que légèrement, puisqu'ils ne restaient en moyenne que 1 1/3 journée en traitement.

Par suite de la manie de certains chefs d'unité de garder au corps les livrets de service jusqu'à la fin du cours, un grand nombre d'hommes sont arrivés au Dépôt sans livret. Grave complication, qui fait penser en même temps à la nécessité d'adopter en Suisse la plaque d'identité ou tout autre moyen de reconnaître les morts ou les blessés.

¹ On trouve cette teinte trop visible et comme marquant trop à l'ennemi la présence d'un régiment, et on propose de donner à cette voiture une couleur plus sombre.

² Les chiffres que nous donnons sont les chiffres officiels que nous devons à l'amabilité du Médecin en chef du I^{er} corps d'armée.

Nous donnons, en terminant, le tableau du nombre de malades d'après les rapports journaliers:

Genre d'exercices.	COURS PRÉPARATOIRE				Exercices de bataillon et de régiment.			Dimanche.		Manœuvres de régiment.		Manœuvres de brigade.		
Dates.	26 aoùt.	27	28	29	30	31	1er Sépt.	<u>.</u>	3		4		_5	6
Troupes non endivisionnées . Ire division IIe division	3 - 1	6 1 3	5 6 3	11 13 22	66 97	8 51 71	15 84 80	22 80 91	47 68	,	10 64 73	ŧ	14 54 77	18 69 136
Genre d'exercices.	Repos		œuvre ivisior		manche.		euvres ivision.		euvres orps.	Insp	ection.	Licen	eiement	Dont évacués.
Dates.	7	8	9		10	-	11	12	13		14		1.5	Dont é
Troupes non en- divisionnées .	15	13	. 13	3	13		9	27	22		9		7	57
$ m I^{re}$ division $ m II^{e}$ division	156 211				85 74		76 32	52 21	24 21		8 20		0 10	648 719
e e				appear of a Trickling										

Les effectifs étaient les suivants:

	Effettif d'entrée.	Effectif le 7 septembre, après l'entrée en ligne de la brigade de cavalerie et des compagnies de guides.
Troupes non endivisionnées	1,764	2,937
I^{re} division	10,565	10,682
II ^e division	11,762	11,747
		p*

Ce tableau est intéressant en ce sens qu'il montre l'utilité d'un entraînement progressif et la répercussion immédiate d'une longue étape, par de fortes chaleurs, sur le nombre des indisponibles. Après la journée chaude du 5 septembre, à la He division, le nombre s'accroît; après la

journée plus chaude encore et plus pénible du 6 septembre, ce chiffre monte notablement dans les deux divisions. Le jour de repos du 7, la température moins élevée des jours suivants, les marches moins pénibles, les évacuations antérieures des hommes les moins résistants, le font rapidement baisser à partir du 11 septembre. Il en serait de même en campagne; on admet dans les autres armées, après les premières longues marches, un déchet de 10 % des effectifs de l'infanterie.

Dans le Ier corps d'armée, les bataillons qui ont fourni le moins de malades pendant toute la durée du cours sont les carabiniers no 2 qui n'en ont compté que le 3,9 $^{0}/_{0}$ de leur effectif et les fusiliers no 1 que le 4,3 $^{0}/_{0}$.

Les manœuvres du I^{er} corps d'armée ont donné lieu à de nombreux commentaires de presse, soit en Suisse, soit à l'étranger. Les uns sont bienveillants, les autres le sont moins.

Parmi les premiers, nous pouvons citer un article qu'a reproduit le Journal de Genève, dû à la plume d'un officier supérieur allemand. A notre avis, cet article-là est seulement trop élogieux, laissant dans l'ombre des défauts et des erreurs dont nous autres, officiers suisses, sommes les premiers à nous rendre compte. Nous aurons l'occasion d'en signaler quelques-uns dans le cours de nos chroniques.

Nous laissons donc de côté le corps principal de l'article, et ne relevons que la fin qui nous paraît contenir une critique d'une grande vérité:

Je ne peux pas vous cacher, dit l'auteur, que j'ai trouvé que la cohésion entre les différentes armes et les différents corps de troupe (régiments, brigades) manquait très souvent, ce qui se faisait sentir très désavantageusement en vue d'une action commune et concentrée. De là cette marche quelquefois hésitante et trop lente de quelques régiments, de là ces combats particuliers désastreux avant que des réserves fussent à portée.

Les causes de ce manque de cohésion proviennent d'abord de l'emploi trop peu expansif de la cavalerie, dont les patrouilles, comme je l'ai déjà dit, ont pour mission de relier les différents corps de troupes, et en second lieu de la direction générale.

Les dispositions et les premiers ordres étaient très clairs et bien conçus, mais, après avoir lancé les troupes dans les directions indiquées par la disposition, la direction ultérieure était souvent en défaut. Il manquait, dans les étatsmajors des généraux, un certain nombre d'officiers d'ordonnance bien montés, toujours prèts à porter les ordres aussi vite que possible, tandis qu'il y avait dans ces états-majors une quantité de médecins et d'officiers d'administration, dont les services sont très utiles pour la troupe, mais dont la présence sur les champs de bataille est tout à fait superflue. Il ne sera certes pas difficile de trouver bon nombre de bons officiers d'ordonnance parmi les officiers de la cavalerie et de l'artillerie, qui, montés sur de bons chevaux de sang, rendront un excellent service à la haute direction, surtout depuis que le goût du sport hippique, des rallyes papers et des chasses à courre a pris un grand développement parmi la jeunesse de la Suisse romande.

Dans de telles conditions, la direction des troupes serait beaucoup plus faeile, et l'on ne peut douter qu'avec un emploi plus expansif de la cavalerie, les défectuosités dans la direction et dans la cohésion des troupes qui existent encore disparaîtront bientôt complètement.

Ce reproche du manque de cohésion entre armes et grandes unités a été relevé par de nombreux spectateurs et de nombreux critiques militaires. Il a été signalé entre autres par le *Bund*, dans un article plus juste de fond qu'aimable dans la forme. Cela n'est pas pour nous surprendre outre mesure. Nos confédérés de la Suisse allemande le prennent volontiers, quand ils s'adressent aux troupes welsches, sur le ton du régent sermonnant les gamins de son école. Ils ont le plus souvent l'air de nous dire: Si vous voulez bien vous défaire avec soin de votre légèreté native et travailler assidûment pendant de nombreuses années, peut-être arriverez-vous à nous être comparés!

Dans le cas particulier, la réponse, en ce qui concerne la conduite des grandes unités de la Ire division, nous serait facile. Nous préférons ne pas la faire, et invoquer une fois de plus la « légèreté welsche » pour glisser sans appuyer. Nous sommes d'accord, au surplus, avec la critique en elle-mème, et pouvons ajouter qu'à réitérées fois des commandants de régiments et de bataillons ont été obligés de diriger leurs unités dans le terrain sans orientation suffisante, et sans être instruits comme ils auraient dù l'être de leur tâche spéciale.

L'auteur de l'article reproduit ci-dessus en donne deux causes : l'insuffisance du service de reconnaissance de la cavalerie pendant le combat¹, et l'absence d'un nombre nécessaire d'officiers d'ordonnance bien montés.

Il y en a une troisième, croyons-nous.

Même renseignés par les patrouilles de cavalerie et disposant d'officiers d'ordonnance, tous les chefs supérieurs n'ont pas toujours songé à mettre

1 Voici le passage où l'écrivain allemand traite ce point :

Quant à la cavalerie, on semble conserver en Suisse certains préjugés vieillis. Le rôle de la cavalerie dans les campagnes modernes, comme « œil du chef de l'armée », son emploi pour la reconnaissance de l'ennemi et du terrain n'a pas encore assez pris pied. Il est vrai qu'on envoyait des patrouilles pour couvrir la marche en avant, mais, aussitôt après avoir pris contact avec l'ennemi, la cavalerie se massait aux flancs et ne s'occupait plus du tout de l'exploration. J'ai vu très rarement une patrouille de cavalerie pendant l'action et jamais une patrouille d'officier, et c'est seulement par ces dernières que les chefs supérieurs sont en état de s'orienter sur les mouvements de l'ennemi pour ne pas être attaqué à l'improviste par des forces sérieuses. Or la cavalerie suisse est tout à fait capable d'exècuter un bon service d'exploration, qui est la première condition pour assurer la sécurité et pour éviter à l'infanterie des fatigues inutiles. Les quelques patrouilles que j'ai vues pratiquaient très bien tout genre de terrain, sautaient sans hésitation les fossés les pius larges, grimpaient des talus très hauts et escarpés, bref, se montraient très hardis et intrépides cavaliers. Pourquoi ne pas les employer en grand nombre pour ce service si nécessaire et si intéressant d'exploration?

Au lieu de cela, la cavalerie exécutait de grandes charges aux flancs, qui n'étaient d'aucune utilité générale et se neutralisaient mutuellement.

au courant leurs subordonnés du pourquoi de leurs ordres. Au début de l'action, ou plutôt avant l'engagement, l'orientation a bien été donnée du haut en bas de l'échelle hiérarchique, mais une fois le combat engagé, dans la fièvre de l'action, l'orientation se trouvait interceptée par l'un ou l'autre des degrés de cette échelle, obligeant brigades, régiments ou bataillons à marcher au petit bonheur, à s'orienter eux-mêmes tant bien que mal. De là plus de lenteur dans les mouvements, et moins d'assurance dans les engagements.

Nous trouvons un autre article dans l'*Echo de Paris* du 3 octobre. Le voici *in extenso*:

Les services improvisés. — Notre nouveau chef d'état-major avait été envoyé en Suisse pour assister aux manœuvres du 1^{er} corps de l'armée fédérale. C'est même à cette circonstance, que le général Delanne a dû de représenter le ministre de la guerre aux obsèques de l'ambassadeur de France, M. de Montholon.

Il nous est revenu que le chef de la mission française n'a pas caché son impression sur les défauts des services improvisés pour les manœuvres et dont les lacunes s'affirmeraient bien autrement au cours d'une campagne.

Avec son caractère de milices, l'armée suisse est d'autant plus intéressante à observer que ceux de nos socialistes qui ont maintenant un pied dans le gouvernement chercheront à imposer leur programme militaire, tendant à réduire l'armée permanente, avant de la supprimer.

MM. Millerand et Pierre Baudin feront bien de se faire communiquer le rapport établi par le général Delanne à la suite des manœuvres qui ont conduit des environs de Thoune une division combinée du 2º corps fédérés contre le ler corps d'armée rassemblé dans la région de Fribourg.

A part l'infanterie, dont la vigueur dans les opérations offensives a été très remarquée, mais dont l'exagération des fronts de combat l'exposait sans cesse à être disloquée, les troupes ont montré une insuffisance d'instruction compréhensible avec leur organisation. Le service de reconnaissances par la cavalerie a été certainement en défaut. Les mises en batterie de l'artillerie étaient d'une lenteur marquant l'indécision dans le choix des positions.

Les défectuosités des services administratifs ont été tellement manifestes que pendant plusieurs jours les vivres frais ne sont pas arrivés. Les ordres transmis à l'intendance étaient exécutés généralement de nuit, après que les hommes avaient dù se contenter de leur morceau de conserve ou de fromage, nourriture insuffisante par la pluie et le froid de certaines journées de manœuvres très fatigantes.

La ration individuelle du soldat suisse comprend 750 gr. de pain, 375 gr. de viande, 150 gr. de légumes secs, 20 gr. de sel et autant de sucre, 15 gr. de café par jour.

Quand un service de subsistances n'arrive pas à faire parvenir à temps aux troupes d'opérations les 26 000 rations journalières qui leur sont nécessaires, il décèle une organisation éminemment défectueuse. Avec l'absence de personnel militaire de profession, les Suisses font l'expérience des déceptions que la guerre leur réserve.

Paul Renard.

Au lendemain de la publication de cet article, a paru un démenti officieux contestant que le général Delanne eût été l'inspirateur de l'*Echo de Paris*.

Au surplus, peu importe. L'essentiel est de démêler, pour notre propre instruction, ce qui est vrai, dans l'article ci-dessus et ce qui est fantaisiste.

A remarquer tout d'abord qu'il est tendancieux; c'est une œuvre de polémique; il est dirigé contre les partisans en France de la réduction du service militaire. De là, l'obligation de noircir le tableau. L'auteur s'y est appliqué consciencieusement à propos du service des subsistances. A le lire, on jurerait que la Suisse est à Madagascar.

La vérité est que le service des subsistances a fonctionné sans accroc du commencement à la fin des manœuvres. L'écrivain de l'Echo de Paris a été manifestement mal renseigné. Les vivres frais sont parvenus chaque jour aux unités, qui chaque jour les ont fait toucher à l'heure indiquée. S'il y a eu des distributions tardives aux hommes, les cas ont été isolés, est dus à la faute, non du service des subsistances, mais de certains organes subordonnés dans les unités elles-mêmes, quartiers-maîtres ou chefs de colonnes de vivres. Toutes les unités qui ont su veiller à ce service si important des subsistances et tirer parti de leur caisse de l'ordinaire spécialement bien garnie cette année-ci, ont, non seulement fourni à leurs hommes, chaque soir, la ration réglementaire de viande fraîche et de soupe, mais ont pu, chaque jour aussi, au milieu du jour, faire manger chaud, et ajouter au Maggi soit un cervelas, soit une saucisse aux choux, soit la ration fédérale de fromage. Ajoutez à cela le chocolat avant le départ, les gourdes remplies de café chaque matin, les trois rations fédérales de vin pendant les manœuvres de divisions, et comme distribution extraordinaire, les tablettes de chocolat au lait fournies à deux ou trois reprises dans la plupart des bataillons. Que M. Paul Renard ne vienne pas, après cela, nous parler de nourriture insuffisante.

En revanche, ce qui est exact dans l'entrefilet de M. Renard, c'est les fronts trop étendus pendant les premières manœuvres — la critique a relevé cette faute, — c'est les imperfections du service de reconnaissance, comme nous l'avons dit ci-dessus; c'est aussi, non pas la lenteur de de toutes les mises en batterie, mais d'un certain nombre de mises en batteries, qu'il serait possible d'éviter, — lorsqu'elles ne s'effectuent pas, comme souvent, dans des terrains très difficiles ou sur des positions peu aisées à occuper. — Ces derniers points sont naturellement les points faibles d'une armée de milices qui ne dispose pas du temps nécessaire pour pousser à fond le « drill », indispensable à la rapidité des évolutions.

Nous aurions voulu reproduire encore l'article du *Bund* auquel nous avons fait allusion ci-dessus. Mais notre chronique s'allonge. Ce sera pour une autre fois, si les nécessités de l'actualité ne s'y opposent pas.

Le budget militaire a fait les frais d'une partie des débats de la dernière session des Chambres fédérales. Les députés y ont cherché les objets permettant la réalisation de quelques économies au profit des projets d'assurance, qui depuis 1894 luttent désespérément contre des vents contraires. Ils en ont trouvé deux ou trois, et le Conseil fédéral, revenant de ses déclarations contraires, s'est rangé à leur opinion.

Les deux résolutions les plus importantes ont trait au landsturm dont les exercices obligatoires ont été supprimés, et au recrutement dont les exigences devront être plus sévères. La commission du Conseil national voulait une réduction de 1500 hommes sur le chiffre des recrutés de la dernière année. M. le conseiller fédéral Muller a répondu qu'il ne pouvait être question d'une diminution aussi considérable, qui aboutirait, au bout de douze années, à priver l'élite de 15000 fusils. En revanche, il a admis la possibilité et même l'avantage du recrutement plus sévère, qui réduira le nombre trop grand des soldats à réformer après les premières années de service.

Quant à la suppression des exercices du landsturm, elle n'a soulevé aucune objection. La poire était mûre.

A signaler la réduction à 100 des 132 cartouches par homme que le budget militaire allouait aux unités participant à des manœuvres de corps d'armée, et la réduction de 20 gargousses par batterie. La possibilité de ces réductions ressort des chiffres indiqués au commencement de cette chronique

Un député, M. Favon de Genève, a annoncé son intention de déposer une motion en faveur de la suppression des manœuvres de corps d'armée. Le débat sera peut-être intéressant. Mais M. Favon ne se fait sans doute pas d'illusion sur le sort qui, au Parlement, attend sa proposition manœuvricide.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Les manœuvres impériales en Wurttemberg; opinions anglaise et allemande. Démission du général Hoffbauer. — Les livres. — Le camp de Biedrusko.

Pendant le mois qui vient de s'écouler, l'intérêt principal du monde militaire s'est porté sur les manœuvres impériales dans le Wurttemberg. Ains que j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, les manœuvres réunissaient les troupes du XIIIe corps wurtembergeois, du XIVe badois, et du XVe de l'Alsace. Le thème principal de la manœuvre portait que le XVe corps, qui se concentrait à Strasbourg, devait chercher à empêcher la mobilisation des XIIIe et XIVe corps, ainsi que d'autres corps de troupes de la

rive droite du Rhin destinés à renforcer une armée qu'on supposait se concentrer dans le Palatinat.

Les manœuvres d'ensemble devaient avoir une durée de quatre jours; de fait, elles n'en ont duré que trois. J'ignore le motif de cette réduction. Serait-il dù au mauvais temps? Peut-être, quoique, chez nous, on ne craigne guère à s'exposer à un rhume.

Sur les trois jours effectifs de manœuvre, deux jours seulement ont offert de beaux spectacles : le 12 septembre, où le parti bleu, c'est-à-dire la fraction d'armée formée par les XIIIe et XIVe corps, que commance jour-là l'Empereur, a donné l'assaut de la position du Hohscheid, et le lendemain, lors de l'attaque du corps de cavalerie que dirigeait également l'Empereur.

Je ne m'étends pas sur les manœuvres elles-mêmes, puisque vous me dites vouloir en donner plus tard le compte rendu, je me bornerai à signaler simplement quelques-unes de ses particularités.

Au nombre des officiers étrangers présents aux manœuvres, se trouvaient trois officiers suisses; je n'ai réussi à savoir le nom que d'un seul d'entre eux: un capitaine Mercier. Ils y étaient, cela va sans dire, sans mission officielle, en civil. Deux officiers français suivaient les manœuvres dans les mêmes conditions: le général de brigade Bonnard et un capitaine. Un lieutenant-colonel de l'infanterie de marine qui était également annoncé est tombé malade au dernier moment. Les anglo-saxons formaient la grande majorité: beaucoup d'officiers anglais et quelques américains.

Contrairement aux autres années, on ne rencontrait cet automne aucuns souverains, ni chefs d'Etats étrangers; nous nous trouvions pour ainsi dire entre nous. On avait bien dit que l'Empereur d'Autriche assisterait à nos manœuvres; il aura sans doute renoncé à ce projet, ayant lui-même à diriger celles de sa propre armée en Bohême et dans le Tyrol.

Aux revues qui ont précédé l'entrée en campagne des troupes, on a, il est vrai, remarqué le vieux roi Albert de Saxe; mais les manœuvres ellesmêmes n'ont été suivies que par le roi de Wurttemberg et le prince Louis, fils ainé du prince-régent Luitpold, qui représentait la Bavière. Le grand-duc de Bade, en sa qualité d'Inspecteur général des XIVe et XVe corps, y prenait naturellement aussi part, ainsi que le grand-duc de Hesse qui avait fourni au XIIIe corps ses *Leibdragoner* comme cavalerie divisionnaire. Parmi les autres notabilités, je citerai encore le prince Léopold de Bavière, le prince-régent de Brunswick, le prince Albrecht de Prusse, — qui fonctionnait comme arbitre suprême —, le prince-régent de Mecklembourg dont le 14e bataillon de chasseurs à pied participait aux manœuvres, le prince de Hohenzollern, enfin le gouverneur de l'Alsace-Lorraine, prince de Hohenlohe-Langenburg. Le général-colonel comte de Waldersee remplissait les fonctions de remplaçant de l'arbitre en chef, l'Empereur.

Quant à l'impression qu'ont produite les manœuvres sur les personnes qui y ont assisté, je la trouve consignée dans les articles d'un journal anglais et d'une publication allemande. Je vais essayer de vous les résumer.

Commençons, si vous voulez, par le chroniqueur anglais, correspondant du *Times*. Notre *Stammbruder* de l'autre côté de la Manche, parle de nous d'une manière très favorable, il nous couvre même parfois de fleurs... Il dit entre autres que la caractéristique de l'armée allemande est sa solidité et son sentiment du devoir. On n'y néglige rien, une attention égale est donnée à tous les détails du service et on remarque de la part de tous les grades et dans tous les dicastères une exécution parfaite de tous les devoirs qui leur incombent. Non seulement, on exige que tout soit bien fait, on veut que tout soit fait à fond.

Malheureusement, sa première lettre a trait presque exclusivement aux revues des divers corps d'armée. Il se borne à dire sur les manœuvres elles-mêmes qu'elles ont été extrêmement fatigantes: un temps à désespérer, de mauvaises routes, des marches excessivement pénibles, des bivouacs désolés, tel est le bilan qu'elles ont offert. Ces fatigues et ces intempéries sont en même temps la pierre de touche qui a permis de juger de la discipline, de l'endurance et de la tenue des troupes; à leur départ pour leurs garnisons, les troupes « se tenaient » aussi bien qu'au début des manœuvres.

Ecoutons maintenant l'autre cloche, celle du correspondant allemand qui écrit dans la Gazette de Cologne. Ce journal avait aux manœuvres deux correspondants, l'un, ancien militaire, le lieutenant Sch.; l'autre, un érudit, qui a étudié les mathématiques, M. St. Les sciences précises ne l'empêchent néanmoins pas de traiter dans son journal les questions sociales et d'y faire la chronique théâtrale. Il est représentant de la Gazette à Berlin. Voilà, me direz-vous, quelqu'un de bien novice et de fort peu au fait de l'art de la guerre. Les manœuvres doivent lui paraître un affreux grimoire. Détrompez-vous! A force d'avoir assisté à une douzaine de grandes manœuvres, ce mathématicien a acquis une étonnante sûreté de coup d'œil et une compréhension vraiment remarquable des opérations militaires. Je ne puis, faute de place, citer in extenso l'article qu'il a publié dans le nº 627 du 16 septembre. Je me bornerai à en donner quelques extraits. Il écrit: « Les manœuvres de cette année n'ont pas offert deux journées d'opérations qui aient quelque connexion l'une avec l'autre. On sait que les grandes manœuvres occasionnent des dépenses considérables, aussi est-il du devoir des autorités responsables de calculer si, pour remplacer les expériences de la guerre qui nous manquent depuis trente ans, les expériences de manœuvre, sans aucun système, comme celles de cette année remplissent réellement le but qu'on se propose et justifient les dépenses qu'elles entraînent. Tout ce qu'on a réussi à faire cette année,

c'est de montrer, dans le renversement de tous les plans et de tous les préparatifs, une virtuosité qu'on pourrait qualifier d'admirable, si elle ne risquait pas de devenir funeste. C'était la manœuvre des surprises; il n'y manquait qu'une cinquième journée, une journée sans surprise... »

J'aime à croire que l'auteur de l'article que vous publierez sur nos manœuvres trouvera, pour l'honneur de nos armes, à atténuer les jugements par trop pessimistes peut-être, de la *Gazette de Cologne*.

-- A la suite des manœuvres, et comme il est d'usage, il a été décerné grand nombre de décorations, aussi bien dans le parti bleu que dans le parti rouge, ce qui prouve qu'il ne s'agit ici encore que d'une pure formalité. Lorsque les rapports de manœuvres auront été examinés et scrutés, on verra alors maint brave commandant obligé de se « démettre. »

Au nombre des dernières mutations je relève celle d'un officier, originaire de votre pays, le colonel baron de Senarclens-Grancy, qui prend les fonctions d'adjudant-général du grand-duc de Hesse. Il n'en était jusqu'ici que le Flügeladjudant.

Une autre mutation, très remarquée dans les milieux artilleurs, est celle du général Hoffbauer, Inspecteur de l'artillerie de campagne qui vient de prendre sa retraite. Il a été remplacé par le général-major Schmidt, Commandant de l'Ecole de tir d'artillerie de campagne de Jüterbog. Le général Hoffbauer, qui est entré au service en 1853, du temps des pièces lisses, à l'époque où l'artillerie était l'arme savante et formait, selon l'expression du prince de Hohenlohe, une « caste » absolument distincte des autres troupes, se sera trouvé trop âgé pour assumer la direction de l'artillerie de campagne après les modifications fondamentales qui entrent en vigueur ce premier octobre. Ces modifications portent, vous le savez, à la fois sur la composition et le groupement des batteries, subordonnées maintenant aux divisions, et sur les règlements. D'aussi notables changements exigeaient, cela se comprend, des forces plus jeunes et des personnes nouvelles.

— Peu de livres ce mois-ci. L'époque n'est pas propice, les lecteurs, tous aux manœuvres ou aux exercices de campagne, sont rarissimes. Le major Julius Burckart, un des fervents adeptes des cyclistes combattants, a réuni en un volume (Mittler et fils, éditeurs), ses articles de la Kriegs-Technische Zeitschrift sur les Cyclistes de l'avenir (Die Radfahrertruppe der Zukunft).

Le lieutenant-colonel a. D. Frobenius publie ses *Exemples de la guerre de forteresse tirés de la campagne 1870-1871*, 1er volume : *Belfort* et *Strasbourg*. (Kriegsgeschichtliche Beispiele des Festungskrieges aus dem deutsch-französischen Kriege von 1870-1871). Il semble qu'on ait déjà beaucoup écrit sur ces opérations, l'auteur y trouve néanmoins de l'inédit, des épisodes intéressants à décrire et des considérations nouvelles à faire

valoir. La suite de cet ouvrage qui traitera des sièges de Paris et de Metz est annoncée pour la fin de l'automne.

— Les travaux d'installation au camp d'instruction de Biedrusko, près de Posen, destiné au Ve corps, sont poussés très activement. Le nouveau terrain doit être prêt pour le 1er juillet 1900; il sera un des plus grands de l'Allemagne, sa superficie totale comprendra environ 6500 hectares et sa configuration permettra à l'artillerie d'utiliser des lignes de tir d'une longueur de 10 km.

Le chàteau de Biedrusko sera transformé en logement pour le commandant du camp et pour les généraux. Les officiers sont logés dans des bàtiments en maçonnerie, les hommes dans des baraques en tôle ondulée. Le camp pourra recevoir un effectif de 6000 hommes.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Mutations et notices nécrologiques. — Fête commémorative de l'expédition autrichienne au Pôle nord en 1875. — Réorganisation de la landwehr autrichienne. — Nouvelle ordonnance pour le corps des médecins militaires.

Un destin tragique a empêché, cette année, trois de nos commandants de corps de présenter leurs troupes au chef suprême de l'armée lors des dernières grandes manœuvres impériales.

Comme je vous le disais dans ma chronique d'août, le chef du IXe corps, Feldzeugmeister Merta, a dû, déjà dans le courant de l'été, demander sa mise à la retraite pour cause de santé. Il est mort le 30 août, immédiatement avant le début des grandes manœuvres, dans lesquelles le corps d'armée qu'il commandait devait particulièrement se distinguer. Nous retraçons plus bas la carrière si bien remplie de ce général de grand mérite.

Le chef du VIIIe corps, Feldzeugmeister comte Grunne, devenu fou à la suite d'une congestion cérébrale, a dû également être mis à la retraite il y a quelques mois. Je vous ai annoncé sa maladie déjà dans ma chronique de juin.

Le troisième commandant de corps, Feldzeugmeister chevalier von Hold, atteint depuis longtemps d'une douloureuse maladie de cœur, est néanmoins resté ferme au poste pendant les premières semaines de manœuvres, dont il a supporté les fatigues avec un véritable héroïsme. Il espérait pouvoir se maintenir jusqu'à la fin à la tête de son corps d'armée—le XIVe, d'Innsbruck — et montrer à son Empereur ce que ces troupes,

qu'il commandait depuis plusieurs années, avaient appris sous ses ordres. Mais immédiatement avant les journées impériales, sa maladie de cœur empira à tel point qu'il dut se faire conduire à Riva pour y chercher quelque soulagement à ses souffrances.

. — Tandis que le IXe corps se préparait, dans la Bohème du nord, aux manœuvres impériales de Reichstadt, son ancien commandant, Feidzeugmeister Emanuel Merta, mourait à l'àge de 63 ans à son domicile de Worochta, près Nadworna en Bohême.

Merta, qui terminait cette année sa 46e année de service, était entré dans l'armée, comme cadet, en 1853. Plus tard, à sa sortie de l'Ecole de guerre, il fut attaché à l'état-major général et il fit, comme capitaine d'état-major, la campagne contre l'Italie, après laquelle il entra dans les bureaux de la Direction. En 1872, il fut nommé professeur à l'Ecole de guerre, puis plus tard attribué au bureau des travaux spéciaux de l'étatmajor général. En 1879, il fut promu colonel et mis, comme tel, à disposition du chef de l'état-major général. Dans les années suivantes, il fonctionna comme commandant de brigade, puis il fut appelé en décembre 1885 au commandement de l'Ecole de guerre. En 1890, il avança au grade de lieutenant-feldmaréchal et l'année suivante, il fut décoré de la Couronne de fer 2e classe. Bientôt après, il devint remplaçant du chef de l'étatmajor général, puis en juin 1894, général commandant du IXe corps à Josefstadt, où il fut élevé à la dignité de conseiller secret et, en 1897, appelé au commandement honoraire du 94e régiment d'infanterie. Le 1er mai 1898 suivit sa nomination au grade de Feldzeugmeister et la même année, à l'occasion du Jubilé de l'Empereur, la couronne de Fer 1re classe lui fut décernée. Se sentant déjà gravement malade, Merta demanda comme une grâce à l'Empereur de pouvoir participer encore aux grandes manœuvres de cette année, mais ses forces épuisées le forcèrent à prendre sa retraite plus tôt et la maladie l'emporta, comme nous l'avons dit plus haut, le 30 août dernier.

Après avoir, comme professeur à l'Ecole de guerre, instruit théoriquement toute une génération d'officiers supérieurs, il ne lui fut pas donné de montrer, aux grandes manœuvres, ses aptitudes pratiques. Mais pendant ses cinq années de fonctions comme commandant de corps, Merta avait eu fréquemment l'occasion de se révéler comme un bon praticien, bien au courant des besoins des troupes et sachant parfaitement ce que l'on peut exiger d'elles; de même qu'en sa qualité de commandant de l'Ecole de guerre, il avait déployé de brillantes qualités de théoricien militaire et sut toujours maintenir l'Ecole de guerre à un niveau très élevé.

— Le 21 septembre est mort, à l'âge de 88 ans, dans son château de Raitz en Moravie, le général de cavalerie Léopold comte Sternberg, le plus

ancien chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse. Avec ce vieillard disparaît un fervent patriote, ayant bien mérité de son pays, et un vaillant soldat. Cette année encore, il avait été décoré par l'Empereur de la croix Thérèse avec brillants, à l'occasion de son jubilé cinquantenaire comme chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse. Le comte Sternberg était également chevalier de la Toison d'or et membre héréditaire de la Chambre des Seigneurs. Il avait conservé, jusqu'à l'àge le plus avancé, une fraîcheur d'esprit et une activité merveilleuses, et ce n'est que peu de semaines avant sa mort qu'il ressentit les premières atteintes de la maladie dont il ne devait plus se relever.

Né le 22 décembre 1811, il était entré à l'âge de 16 ans, comme cadet dans ce qui était alors le 7e régiment de chevau-légers, puis plus tard, comme officier, dans le régiment de cuirassiers Wallmoden no 6, où il avança bientòt au grade d'officier d'état-major. Ses capacités militaires se révélèrent déjà devant Vienne en 1848 et ce fut, en 1848 et 1849, sur les champs de bataille hongrois, où il s'était signalé par la hardiesse de ses attaques de cavalerie, qu'il conquit l'ordre de Marie-Thérèse. Incorporé en 1848 comme colonel dans la brigade de cavalerie Ottinger, qui faisait partie du corps d'armée du banneret Jellacic, il fit preuve, le 30 novembre 1848, dans le combat de Moor contre le corps d'insurgés Perczel, d'une clairvoyance et d'une bravoure qui lui valureut alors la croix de chevalier de l'ordre de Léopold. Il se distingua en outre dans les batailles de Szolnok le 22 janvier 1849 et de Tapio Bicse le 4 avril de la même année. Lors de la bataille de Kaacs, en Hongrie, le 7 juin 1849, il était colonel du 3e régiment de dragons, faisant partie de l'armée Sud. C'est là qu'il accomplit son plus brillant fait d'armes.

Perczel. le général commandant les insurgés hongrois, avait franchi avec 13 bataillons, 14 escadrons et 30 à 40 pièces, en tout 10 à 12 000 hommes, les fortifications romaines. Il avait envoyé ses batteries, entre 4 et 5 h. du matin, prendre position contre la forêt de Kaacs, derrière laquelle les avant-postes de cavalerie d'Ottinger s'étaient repliés sur le gros des troupes. Perczel voulait attaquer le flanc droit d'Ottinger, mais celui-ci ne lui en laissa pas le temps. Efficacement soutenu par le major-général — aujourd'hui ministre honvèd — Fejervary, il s'élança lui-même à l'attaque. L'ennemi s'enfuit dans la direction des fortifications romaines, derrière lesquelles il prit position, essayant de repousser l'attaque par un feu de mousqueterie très vif.

En poursuivant l'ennemi, le lieutenant feld-maréchal Ottinger était arrivé à proximité immédiate des fortifications romaines. C'est à ce moment que le colonel comte Sternberg se jeta, de sa propre initiative, dans la mêlée. Marchant, avec son régiment, à l'assaut des fortifications, il fondit avec une telle violence sur le flanc gauche des insurgés que ceux-ci furent obligés d'abandonner leur position favorable. Franchissant

alors, avec la Ire division, les fortifications romaines, Sternberg marcha droit sur le 8e bataillon honvèd, qui était retranché derrière un mur de cimetière. A ce moment, il reçut l'ordre de rompre le combat et de battre en retraite avec son régiment, parce que la cavalerie ennemie avançait au secours de l'infanterie.

Mais Sternberg calcula qu'en menant rapidement son attaque il avait le temps de bousculer le bataillon honvèd avant l'arrivée de la cavalerie de renfort et comme ce bataillon occupait le centre de la position ennemie, il pensa que s'il parvenait à le détruire, la bataille était gagnée. Donc, non seulement il ne suspendit pas l'attaque, mais il la poursuivit avec un redoublement d'énergie et de bravoure. Le résultat couronna brillamment ses efforts. Le bataillon honvèd fut complètement anéanti. Il n'en resta que 19 hommes.

L'ennemi, consterné, ayant pris la fuite, Sternberg le fit poursuivre en toute hâte par la troisième division de son régiment, afin d'empêcher que l'adversaire ne reprenne pied.

Sternberg remporta ainsi les principaux honneurs de cette victoire, dont les conséquences furent l'évacuation de Bacska — au sud de la Hongrie — par les insurgés et le blocus de Peterwardein. D'ns sa 157° séance, qui eut lieu le 26 mars 1850, le Chapitre de l'ordre de Marie-Thérèse, après avoir décerné la grand croix aux généraux Windischgrätz et Haynan, conféra la croix de chevalier au colonel comte Sternberg.

En 1859, Sternberg commandait, en qualité de lieutenant feldmaréchal, une division de troupes du cinquième corps et il mérita encore, pour sa conduite distinguée pendant la campagne, l'ordre de la Couronne de fer, 2º classe. Arrivé au grade de général de cavalerie, il prit sa retraite en 1872, et dès lors se tint constamment à l'écart de la vie publique, militaire et politique

— Un troisième général distingué a encore été enseveli ces jours passés.

Le 20 septembre, dernier jour des grandes manœuvres du troisième contre le quatorzième corps, est décédé à Vienne, âgé de 58 ans seulement, le lieutenant feldmaréchal chevalier von Zsoldos, commandeur de l'ordre de François-Josef avec l'étoile, chevalier des ordres de St-Etienne, de Léopold et de la Couronne de fer 3e classe, possesseur de la médaille pour le mérite militaire, de la médaille de guerre et de l'insigne de service pour officiers, 2e classe.

Né en Hongrie en 1841, cadet en 1857 dans le cinquième régiment d'infanterie, lieutenant en 1859, premier lieutenant en 1866, il participa activement, à la bataille de Custozza, à la prise du Mont-Belvédère. Transféré en 1872 dans l'Institut géographique, puis bientôt après dans le régiment de landwehr hongrois n° 58, Zsoldos fut nommé, en 1872, capitaine, en

1873, professeur à l'Académie Ludovica et, en 1879, major. Appelé en 1880 à faire partie du ministère hongrois de défense territoriale, il y fut promu en 1884 lieutenant-colonel et, en 1886, colonel et il y prit, comme président de groupes et de département, une part importante à la réorganisation des troupes de landwehr et de landsturm hongroises. Son activité dans ce domaine lui valut, en 1887, l'ordre de la Couronne de fer et, en 1889, la croix de chevalier de l'ordre de Léopold. En 1891, lorsqu'il résigna son poste de chef de section au Ministère de défense territoriale, il reçut encore la croix de commandeur de l'ordre de François-Josef et il fut appelé au commandement de la 81e brigade de landwehr hongroise.

Nommé en 1892 major général et commandant de la 79e brigade de landwehr, il passa, en 1894, en qualité de chef de section, au Ministère impérial et royal de la guerre, où, la même année, il fut promu au grade de lieutenant-feldmaréchal. En 1896, à l'ocasion de l'exposition du millénaire, il reçut l'étoile de commandeur de l'ordre de François-Josef et, en 1898, à l'occasion du jubilé de l'empereur, il fut décoré de la croix de chevalier de l'ordre de St-Etienne En 1899, atteint d'une grave maladie des reins, il dût demander un congé temporaire qui lui fut accordé avec la médaille pour le mérite militaire, et bientôt la mort mit prématurément fin à la carrière laborieuse de ce loyal soldat, dont la capacité de travail était remarquable et qui fut, toute sa vie, fidèlement attaché à son devoir.

— Le vingt-cinquième anniversaire de l'expédition autrichienne au Pôle Nord — découverte des terres François-Josef — a été solennellement fêté, le 3 septembre dernier, à Pola (Istrie). Ce jubilé, auquel toute l'Autriche et les hommes de science du monde entier auraient dù s'associer, n'a été célébré que par les représentants de la marine de guerre autrichienne.

Parmi les héros qui firent partie de cette mémorable expédition, se trouvaient encore, après 25 ans, réunis à Pola: Son Excellence Hans comte Wilzeck, le grand patriote et le généreux promoteur de l'expédition; Julius von Payer, l'éminent artiste et savant sorti des rangs de l'armée, lieutenant de l'expédition chargée de la direction des voyages de terre; le contre-amiral chevalier von Brosch; le médecin d'état-major Dr Kepes; le photographe de la cour Willi Burger; le professeur Dr Höfer; le capitaine Scarpa, de la compagnie du Lloyd austro-hongrois; le pilotechef Zaninovics; les radeleurs Pahnics, Lucinovics et Lettics; le mécanicien Popischill; le châtelain de Miramare Orasch; le forestier Haller et le chasseur Muhlbacher.

Les hôtes d'honneur furent reçus le 2 septembre par le contre-amiral von Brosch, président du comité du Casino de la Marine, puis par d'autres représentants de la marine et par des notabilités civiles de Pola. A 3 heures de l'après-midi eut lieu une réception au palais de l'amirauté et le soir, à 8 heures, un concert de fête au Casino de la Marine.

Le lendemain, dimanche 3 septembre, fut célébrée, à 9 heures du matin, une grand'messe solennelle à l'église abbatiale de la marine. Le Tegetthof, le bâtiment qui fut armé par Weyprecht et qui servit pour l'expédition, était exposé — orné de drapeaux et de fleurs — sous les voûtes de l'édifice.

Le dimanche après midi, un banquet dont la réussite fut des plus brillantes, réunit au Casino de la Marine un grand nombre d'officiers de terre et de mer.

La partie oratoire fut ouverte par l'amiral du havre de Pola : vice-amiral Edler von Hinke, qui porta un toast enflammé à l'empereur, « le dispensateur et protecteur de tout ce qui élève et anoblit le cœur et l'esprit. » Puis Payer évoqua, dans un discours très éloquent, le souvenir des membres décédés de la caravane et tout spécialement celui de Weyprecht, le hardi navigateur chargé de la direction des voyages de mer, le grand Spartiate, qui avait rapporté de son expédition dans les glaces des observations et des vues extrêmement fécondes et dont le célèbre ouvrage sur les métamorphoses des glaces polaires, imprima une orientation toute nouvelle et une impulsion considérable à l'étude des régions arctiques.

Le comte Wilzeck a ensuite donné lecture d'une lettre de l'Académie Impériale des Sciences, adressant des remerciements à la marine poùr tous les travaux accomplis par l'armée de mer dans la Méditerranée et la mer Rouge et d'une seconde lettre de la Société de Géographie, félicitant la marine des résultats acquis par elle et s'associant de cœur aux fêtes du jubilé.

Puis, le comte Wilzeck a porté un toast vibrant d'enthousiasme à la marine. Il a dit qu'il avait toujours rêvé de devenir marin ; qu'il était très heureux d'avoir pu concourir à l'organisation des expéditions du *Tegetthof* en 1872 et de Jan Mayen — commandée par Wohlgemuth — en 1882 et que toute son ambition était qu'en voulût bien lui faire l'honneur de le compter comme appartenant à la marine.

Puis, le capitaine de corvette Cosulich, vice-président du Casino de Marine, a prononcé un long discours à la louange du comte Wilzeck. Il a rappelé tout ce qu'a fait le comte pour l'avancement des sciences en général, et en particulier tout ce que l'humanité lui doit comme promoteur généreux de deux mémorables expéditions polaires et il l'a représenté comme un Mécène éclairé, faisant un noble usage de ses biens et comme un admirable modèle de vertus civiques et militaires.

D'autres discours furent encore prononcés et la fête, très animée, ne se termina que tard dans la soirée.

Puissent ces quelques lignes contribuer à sauver de l'oubli une entreprise qui fait honneur à la marine de guerre autrichienne et dont le souvenir, que les marins autrichiens peuvent rappeler avec orgueil et satisfaction, mérite d'être perpétué! — A dater du 1er octobre 1899, l'infanterie de Landwehr autrichienne sera augmentée, conformément à la nouvelle organisation. On créera un nouveau poste de commandant de brigade à Pilsen et deux nouveaux régiments, le nº 28 à Pisek et le nº 29 à Budweis, et un nouveau 4e bataillon sera ajouté au régiment de Landwehr nº 2 à Linz. En même temps, on établira, pour la brigade de Landwehr de Czernowitz, créée ce printemps, un nouveau Tribunal militaire dans cette dernière ville.

Ces mesures ne sont que la conséquence naturelle de la réorganisation, entreprise depuis quelques années, de la Landwehr autrichienne. Lorsqu'elle sera complètement terminée, chaque corps d'armée de la Cisleithanie possédera une division de troupes de Landwehr systématiquement organisée.

— La *Verordnungsblatt* nº 25, du 16^s septembre, publie l'ordonnance, approuvée par l'Empereur le 19 août 1899, concernant la nomination et l'avancement des médecins militaires et le mode d'établissement des listes qualificatives pour ces officiers.

D'après ces prescriptions, peuvent être admises dans le corps des médecins militaires les personnes des catégories suivantes :

- a) Les médecins en chef de la réserve, leurs assistants en titre et leurs assistants-suppléants, de même que les officiers, cadets, sous-officiers et soldats de l'armée active ou de la réserve pourvus du diplôme de docteur en médecine;
- b) Les médecins volontaires d'un an à la fin de leur service comme assistants-suppléants;
- c) Les médecins volontaires d'un an (porteurs du diplôme de docteur en médecine) à la fin de leur service de six mois avec la troupe;
- d) Les personnes ci-dessus indiquées appartenant à la Landwehr impériale et royale et à la Landwehr hongroise.

Les aspirants qui, pendant leur volontariat d'un an, n'auront pas fonctionné comme assistants-suppléants, ne pourront être admis qu'après avoir fait, comme médecins, un service supplémentaire de six mois, dans la règle, mais dont la durée pourra être prolongée selon les cas.

Les postulants nommés porteront le titre et rempliront exclusivement la charge de « Oberarzt ». Les candidats mariés ne seront reçus que dans certains cas spéciaux et seulement s'ils disposent d'un revenu accessoire jugé suffisant.

L'avancement aura lieu en principe par rang d'ancienneté jusqu'au grade.de médecin supérieur d'état-major 2º classe; cependant les médecins de cette catégorie qui se seront signalés par d'éminents services rendus à la guerre ou en temps de paix pourront être exceptionnellement promus hors tour. Pour les promotions aux grades de médecin en chef d'état-major 1re classe et de médecin d'état-major général, l'avancement au choix sera la règle. On tiendra compte en première ligne des connais-

sances acquises et des succès obtenus par le médecin dans son service sanitaire auprès des troupes. Ne seront promus au grade d'officier d'étatmajor, après avoir subi avec succès les épreuves nécessaires, que les médecins de régiment 1^{re} classe qui se seront montrés absolument capables de diriger le service sanitaire auprès des divisions et dans les grandes garnisons ou forteresses et de fonctionner comme commandants des hòpitaux de campagne, de réserve et de forteresse ou comme chefs de cliniques dans les hòpitaux de garnisons.

En cas de mobilisation, des médecins civils distingués, n'appartenant ni à la réserve, ni à la Landwehr, ni au Landsturm et disposés à offrir leurs services aux troupes mobilisées, pourront être appelés sous les drapeaux en qualité de médecins-conseils et revêtir exceptionnellement, pendant la durée de la guerre, un grade élevé: médecins d'état-major ou médecins supérieur d'état-major. Après la fin de la campagne, ils pourront obtenir du Ministère de la Guerre l'autorisation de conserver leur grade comme médecins militaires « en retraite d'emploi ».

Note de la Rédaction. A la présente chronique, notre correspondant autrichien a joint un compte rendu général des dernières manœuvres impériales dans la Bohème du Nord et en Carinthie. Ce compte rendu fera l'objet d'un article spécial, qui paraîtra dans un de nos prochains numéros.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le général de Galliffet. — L'affaire Dreyfus et l'armée. — La suppression des grandes manœuvres. — Questions de personnes. — A l'état-major de l'armée. — Dans la gendarmerie et les hiérarchies latérales.

Après M. de Freycinet, M. Camille Krantz. Après M. Camille Krantz, le général de Galliffet. Les ministres se suivent de près et ne se ressemblent ni de près, ni de loin. Celui que le cabinet Waldeck-Rousseau a mis à la tête de notre armée est trop connu dans le monde militaire pour que nous croyions utile d'esquisser sa physionomie martiale et intelligente. L'ex-grand-maître de notre cavalerie est un soldat adossé à un homme du monde. Il a de l'aplomb, de la fermeté et aussi de la douceur. Il a montré de l'énergie à l'égard de son camarade de Négrier. Il a fait preuve de mansuétude quand il s'est agi de seigneurs de moindre importance. S'il a cru devoir frapper les généraux Roget et Harschmidt, ou le colonel de Saxcé, c'est avec des fleurs qu'il l'a fait, et leur disgrâce a pu être interprétée comme une faveur par les intéressés et leurs amis, de sorte

que tout le monde a été content, à l'exception de ces récalcitrants que rien ni personne ne saurait satisfaire.

D'action militaire, le général de Galliffet n'en a exercé presque aucune depuis son avènement. La politique ou ce qui s'y rattachait directement l'a pris tout entier. Et il a eu fort à faire à louvoyer au milieu des récifs, des écueils, des remous, des courants et des obstacles de toutes sortes. Il a su habilement mener sa barque au travers des difficultés. Ce n'est pas qu'il n'ait eu bien des fois l'intention de céder le gouvernail à d'autres. Mais on l'a retenu et on le retient encore, sauf à le débarquer ou à le laisser quitter le bord avant la convocation des Chambres. On affirme qu'il s'en ira avant cette date, et on nomme déjà tel divisionnaire de fraîche date auquel on songe à confier le portefeuille de la guerre. J'estime qu'il ne faut pas s'amuser à vendre la peau d'un ours qui est non seulement bien vivant mais encore bon vivant.

C'est par son humeur souriante, par sa spirituelle désinvolture que le général de Galliffet s'est tiré de bien des mauvais pas. Il se trouve des esprits chagrins qui estiment le moment mal choisi pour plaisanter, pour prendre les choses en douceur, pour pratiquer ce qu'on a appelé la politique de l'éponge. Jamais la vie normale d'un peuple n'a été interrompue par une crise plus effroyable que cette sombre affaire Dreyfus; son dénouement actuel ne saurait être que temporaire, et elle a montré des dessous que les plus clairvoyants eux-mêmes étaient fort loin de soupconner. Le désaccord a éclaté entre les mœurs de la démocratie et les dispositions d'esprit de la majorité des militaires, désaccord que des écrivains clairvoyants avaient déjà dénoncé, désaccord fort explicable et dont la faute est imputable au pays même, mais que l'opinion publique ignorait. Le peuple est simpliste, et la complexité de la psychologie n'est pas son fait. Il voit des traîtres et des faussaires ou des martyrs et des héros, alors qu'il n'y a que des hommes en qui le bon et le mauvais sont mêlés' ceci prévalant en certains et cela en d'autres. Le verdict de Rennes déclarant Dreyfus coupable du plus grand des crimes, tout en admettant les circonstances atténuantes, a offensé le bon sens de beaucoup de citoyens. L'armée en a mieux compris le sens et la portée, parce qu'elle sait mieux quels sont les devoirs de la magistrature, en général, et de la magistrature militaire, en particulier.

Beaucoup de gens vont disant qu'il faut juger selon la justice et l'équité. Ils nous la bàillent belle. La justice n'est pas de ce monde. C'est la loi qu'on doit appliquer, et la loi n'est pas l'équité. Qu'est-ce, par exemple, que la prescription, en vertu de quoi ce qui était criminel un jour cesse, le lendemain, d'être répréhensible? Qu'est-ce que la force de la chose jugée, en vertu de quoi un Esterhazy déclaré une fois innocent ne peut être repris pour les mêmes faits, sa culpabilité fût-elle cent fois certaine? Qu'est-ce que ce principe d'après lequel la responsabilité des

fautes commises commence pour tout le monde au même âge, alors que, suivant les conditions d'éducation et de milieu, le sens du bien et du mal s'éveille plus ou moins tôt ou plus ou moins tard? Et quelle valeur morale ont ces conventions internationales qui forcent un pays à reconduire à la frontière tel individu qui lui a fait du mal et qu'on rend à la liberté pour obéir aux règles de l'extradition?

S'il ne s'agissait que d'appliquer la loi, que de reconnaître la matérialité des faits reprochés aux inculpés, on n'aurait pas à faire appel aux lumières de « laïques »: les gens de robe suffiraient à la tàche. Or, on a
voulu qu'une part fût faite à l'appréciation des circonstances extérieures
et aux considérations sentimentales; on a voulu aussi que l'intérêt social
entrât en compte. Et voilà pourquoi on a appelé des jurés, des hommes
pris dans la société, des pairs de l'accusé, à se prononcer sur son cas.
Ils ne s'occupent pas des pénalités, eux, ni de la jurisprudence. Ils s'inspirent de la nécessité qu'ils pensent qu'il y a de faire un exemple, ou de
l'inutilité qu'ils attribuent à la sévérité. Pour telle faute grave, mais qui
semble devoir rester isolée, ils ont des trésors d'indulgence, et ils sévissent avec vigueur contre des peccadilles qui, se renouvelant fréquemment, risquent de troubler la tranquillité publique. De là, ces verdicts
qui semblent au premier abord incompréhensibles.

Si le jury est appelé à juger humainement les choses humaines, les conseils de guerre, dont les membres sont à la fois jurés et magistrats. ont à juger militairement les choses militaires L'intérêt de l'armée domine à leurs yeux et doit légitimement dominer, dans une certaine mesure, les droits mêmes de l'accusé. L'individu n'est rien à côté de la collectivité: il n'est quelque chose qu'en tant que membre de cette collectivité, et, s'il faut respecter les droits qu'il a, c'est uniquement par la raison que, si on n'en tenait pas compte, tous ses égaux se sentiraient menacés du même sort que lui. Une telle manière d'envisager le devoir des juges militaires offusque et chagrine la sensibilité des bonnes àmes; elle trouble l'idée qu'on se fait couramment de l'équité. Elle n'étonnera pas ceux qui savent que l'armée est quelque chose de spécial, qu'elle est soumise à une codification spéciale, qu'elle a, qu'il faut qu'elle ait une mentalité spéciale, et que c'est pour cette raison qu'on lui a donné une juridiction spéciale. Sans cela, en effet, pourquoi ne relèverait-elle pas simplement des tribunaux ordinaires, appliquant les règles du droit commun, ce à quoi certes rèvent certaines gens, mais ce que n'admet personne de ceux qui ont le souci de l'esprit militaire et de la discipline.

Reconnaissons une bonne fois que chaque situation a ses nécessités. On ne voyage pas de Tombouctou à Brazzaville comme de Paris à Lausanne; on ne peut, traversant des contrées sauvages peuplées d'anthropophages, se comporter comme lorsqu'on se trouve en pays civilisé. On ne reproche pas aux missions qui sont envoyées sur ces terres lointaines

de recourir à des procédés inusités chez nous. Si on leur en veut, c'est de dépasser la mesure, c'est d'inspirer aux indigènes l'horreur et la crainte, et non le désir, de la civilisation; c'est de se frayer un chemin par des violences telles que la route se refermera derrière leur passage et que personne plus ne pourra s'engager à leur suite. Vous connaissez le mot célèbre: « C'est plus qu'un crime, c'est une faute ». Ayons le courage de 'avouer: on en veut plus aux Voulet, aux Chanoine et consorts de la faute lpolitique qu'ils ont commise en martyrisant de pauvres diables de nègres que du crime d'inhumanité dont ils se sont rendus coupables par ces méfaits. Si, dans le métier d'explorateur, il y a des cruautés inutiles, il y en a aussi d'indispensables.

Il en va de même à la guerre. Lorsqu'on se décide à violer toutes les lois religieuses pour se livrer à l'œuvre de destruction, lorsqu'on ferme les oreilles à la voix qui vous crie : « Tu ne tueras pas », il faut bien convenir qu'on quitte le domaine de la morale et qu'on se place sur un terrain d'exception. La guerre est, dans le fonctionnement de la vie sociale, une véritable anomalie, une anomalie qui traîne à sa suite une foule de conséquences auxquelles il faut bien se soumettre. On les limite dans une certaine mesure par l'adoption de ces conventions internationales qui constituent le droit des gens, et que les nations civilisées élaborent de temps en temps dans des conférences comme celle de Bruxelles ou de Pétersbourg, de Genève ou de La Haye. Mais si on cherche à mettre quelque humanité dans le code du duel entre les nations, c'est donc que cette humanité ne s'y trouve pas et qu'on sent le besoin de l'y introduire. La morale pure ne réprouve-t-elle pas les pratiques essentielles de la guerre? Fusiller des otages, décimer une population pour la punir d'un méfait commis par des francs-tireurs étrangers au pays, incendier des villages parce qu'ils n'ont pu fournir les contributions requises, est-ce, au sens propre du mot, de la justice? C'est tout simplement de l'intimidation.

Et c'est pour intimider les troupes qu'on tire au sort, quand une d'elles s'est mutinée, les malheureux qui paieront pour les camarades. C'est pour les intimider qu'on fait par-ci par-là un exemple, qu'on passe des maraudeurs par les armes, un certain jour, alors qu'on a fermé les yeux, quelques jours avant, sur le scandale de scènes de pillage, de débauche, d'indiscipline. On laisse aller; puis, quand on trouve que les soldats vont trop loin, on arrête les frais. Faut-il rappeler l'institution des cours martiales rendant une justice sommaire et privant les accusés des moyens de se défendre? Il est fâcheux d'être obligé d'en venir là, assurément. Mais on n'a rien trouvé de mieux, jusqu'à présent. Et, du moment qu'on se décide à faire la guerre, c'est-à-dire, somme toute, à faire périr une foule d'innocents sur le champ de bataille, il importe assez peu qu'on en sacrifie froidement, consciemment, quelques-uns de plus en les livrant aux pelotons d'exécution.

Il était utile de préciser le caractère de la justice militaire pour se représenter l'état d'esprit dans lequel devaient se trouver les membres du conseil de guerre de Rennes appelés à se prononcer sur le sort du capitaine Alfred Dreyfus. Ils n'avaient pas tant à proclamer son innocence ou sa culpabilité qu'à s'inquiéter de l'influence de leur verdict sur l'état d'àme de l'armée. Le renvoyer indemne, c'était dire : « Il y a eu, en 1894, forfaiture et pression sur les juges; ceux-ci n'ont pas eu le courage d'être indépendants ou l'intelligence d'ètre clairvoyants. Le conseil de guerre auquel a été déféré le commandant Esterhazy a manqué, lui aussi, à ses devoirs essentiels. Les cinq ministres qui ont affirmé que Dreyfus, en 1894, avait été légalement et justement condamné, ces cinq ministres ont menti délibérément. L'état-major, qui a emboîté le pas derrière eux (à moins que ce ne soit eux qui aient emboîté le pas derrière lui). l'état-major est solidaire de ces mensonges... » Voilà, sans compter le reste, ce qu'eût signifié un acquittement : il eût imprimé une flétrissure indélébile à tous ces chefs qui ont posé le dilemme : Lui ou nous! Il eût imprimé non sur leur épaule, mais sur leur face, les stigmates de l'infamie. Le conseil de guerre pouvait-il rendre, devait-il rendre un verdict qui fit tomber dans la boue tout ce qui était au sommet de la hiérarchie, tous ceux qu'on habituait le soldat à respecter, malgré les excitations de la presse hostile à l'ordre des choses actuelles?

D'une voix presque unanime, l'armée eut répondu non. Aussi a-t-elle accueilli avec une joie profonde la nouvelle de la recondamnation, encore que celle-ci eût été prononcée dans des conditions qui, au premier abord, paraissent étranges. Au delà de nos frontières, on n'a pas concilié les termes contradictoires du jugement, et, chez nous, heaucoup ont feint de n'en pas comprendre le sens. Celui-ci apparaît pourtant bien clairement, comme la résultante unique des tendances divergentes qui s'y manifestent. A l'unanimité ou à une grande majorité, on a voulu et ne pas infliger aux plus éminents officiers de l'armée une honte ineffaçable et réduire au minimum les souffrances de la malheureuse victime d'une situation insoluble. Voilà pourquoi, ayant à se prononcer sur la vérité par oui ou par non, le conseil de guerre n'a dit ni oui ni non. Il n'a pas voulu parler: il a donné à entendre. Ah! la réponse qu'il a donnée est bien plus nette que ne l'eût été un acquittement prononcé par 3 voix contre 4, voire par 4 contre 3. Car on en eût justement conclu qu'une certaine fraction du tribunal croyait fermement à la culpabilité, que 3 ou 4 de ses membres approuvaient sans restriction ni atténuation le jugement de 1894 et les atrocités de l'île du Diable. On eût attribué à la vénalité, à des considérations méprisables, à des manœuvres coupables, le résultat obtenu. Ici, rien de semblable: il est manifeste que les juges n'ont fait qu'obéir à une conviction, à une double conviction même : au double désir de sauvegarder la discipline et de ménager un infortuné dont la mauvaise étoile a fait le bouc émissaire chargé des péchés d'Israël ¹.

L'armée l'a bien compris. Elle a accepté à la fois le verdict de culpabilité avec joie et la grâce du condamné avec soulagement ². Le rapport du général de Galliffet et le commentaire qu'il en a donné par ces mots : « L'incident est clos » ne veulent pas dire autre chose. Les étrangers s'y sont trompés, et aussi ceux que nous appelons les « intellectuels ». Les uns et les autres ont l'esprit hanté d'un idéal de justice pure qui s'accommode mal des nécessités de la justice contingente. Ils se sont figuré qu'on n'étouffait pas la vérité, que tout le monde connaissait les crimes commis et qu'en vain le colonel Jouaust et ses « complices » cherchaient à jeter sur eux le manteau de Noé.

Que tout le monde connaisse la communication des pièces secrètes et se rende compte de la gravité de cette illégalité, c'est possible, exception étant faite des intéressés, de ceux pour lesquels l'arrêt est rendu, c'està-dire des militaires et de cette masse de la nation où ils se recrutent Conformément à une expression qu'ils affectionnent, les officiers n'ont rien voulu savoir. Indifférents aux débats, préoccupés seulement de la façon dont la chose se terminerait, ils n'ont lu que des comptes rendus

¹ Chacun des juges de Rennes, pris séparément, se défend avec énergie d'ètre l'un des deux membres de la minorité. On est porté à en conclure qu'il n'y a pas eu véritablement de minorité; on commence à croire généralement que « la question n'a pas été posée » en chambre du Conseil, qu'on n'y a pas procédé au vote régulier, dans les formes prévues par la loi, mais qu'on a délibéré et qu'un dialogue s'est produit, du genre de celui-ci : « Allons-nous proclamer l'innocence ? — Oh! jamais de la vie. — Eh bien! puisque nous voulons prononcer la culpabilité, la déclarerons-nous complète, c'est-à dire votée par sept voix sur sept, sans circonstances atténuantes, ou aussi miliaée que possible, c'est-à-dire, d'abord votée par cinq oui seulement, ce qui est le minimum exigé, puis en admettant les circonstances atténuantes, en signant un recours en grâce pour la dégradation militaire, en infligeant une peine équivalante à celle que l'accusé a déjà subie? » C'est cette dernière solution qui a prévalu, les juges s'étant imaginés, à tort, que les dix ans de détention qu'ils prononçaient correspondaient en droit aux cinq ans d'emprisonnement cellulaire auquel avait été soumis le malheureux détenu de l'île du Diable. Ils n'y correspondent qu'en équité.

De pareilles ententes ne sont pas rares, et on peut en citer un précédent bien connu. Il est de notoriété publique, en effet, que le duc d'Aumale, président du conseil de guerre qui a jugé Bazaine, a fait admettre le principe que, quelle que fût la décision prise, on la considérerait comme rendue à l'unanimité pour lui donner plus de force morale, les dissidents se soumettant à l'avis de la majorité et l'endossant. On finit par tomber d'accord là-dessus, et c'est ainsi qu'il a eu unanimité pour condamner le maréchal à mort, et unanimité aussi pour demander la commutation de sa peine.

² Il est des officiers, ardents revisionnistes, qui ont eu du regret, du remords même d'avoir demandé la lumière, quand ils ont vu tout ce que les débats de Rennes ont montré. Tels ces enfants qui, s'informant du secret de leur naissance, apprennent que leur mère a eu un instant de défaillance, alors qu'ils étaient habitués à l'en croire incapable et qu'ils la respectaient religieusement.

tronqués des séances du conseil de guerre, que des extraits tendancieux du dossier de la Cour de cassation. Les journaux qui pénètrent dans les basses couches de la population, de la population rurale surtout, ne les renseignaient pas mieux. De même que Rome et Albe avaient commis leur sort aux Horaces et aux Curiaces, la grande majorité de la France avait renoncé à se faire par soi-même une opinion sur l'« Affaire », étant décidée à accepter la décision de Rennes, quelle qu'elle fût. Et elle a accepté, et les incohérences de cette décision ne l'ont pas choquée, et elle a trouvé tout naturel qu'on rendit à la liberté le condamné, puisque, s'il n'était pas lavé d'avoir commis le pire des forfaits, il bénéficiait de l'admission de circonstances atténuantes.

J'insiste là-dessus parce que l'étranger, en général, les Suisses, en particulier, ne s'expliquent point parfaitement notre état d'âme. J'ajoute que, personnellement, je me l'explique plus que je ne l'approuve, parce que je redoute l'action d'une minorité, quand cette minorité est composée comme elle l'est: la Révolution française a été faite par l'influence des pensears, qui pourtant étaient bien peu nombreux par rapport à la masse de la nation. Il suffit d'une pincée de levain pour faire fermenter une masse de pâte. L'agitation s'est calmée et tend à se calmer chaque jour davantage. Le général de Galliffet a été un des principaux artisans de l'apaisement. Sous l'influence des considérations que j'ai développées, il a pris des mesures pour qu'on oubliât, et il s'est prononcé très nettement. contre les représailles. Il n'acceptera jamais d'y prêter les mains. Aussi la détente est-elle indéniable. Mais durera-t-elle, et, au surplus, était-elle souhaitable? C'est ce que d'aucuns contestent. A leurs yeux, elle conduit à la veulerie, elle ramène à un état de choses fâcheux et dont il se présentait une occasion propice unique de se débarrasser. On va se rendormir. Après tant de fièvre, on est en train de retomber dans la somnolence et dans la prostration A l'agitation, à l'excitation, voici que succèdent l'abattement, la langueur, le coma.

Jamais depuis 1870 pareille crise n'avait éclaté; les questions les plus vitales se trouvaient remises en cause. L'équilibre des institutions était troublé. On sait que le lendemain de nos défaites n'a pas su nous inspirer des résolutions énergiques et heureuses. Nous n'avons pas trouvé un Scharnhorst, un Hartenberg, un Stein, qui aient réorganisé notre armée sur des bases nouvelles et résistantes. On a reconstruit tant bien que mal certaines parties de l'édifice en se servant des vieux matériaux; on a conservé les autres en se contentant de boucher les trous, de cimenter les fissures et de remplacer quelques pierres effritées par des moellons frais. Aussi n'est-on arrivé à rien de satisfaisant. Ce qui le prouve, c'est qu'on n'est satisfait de rien. La loi de recrutement, la loi des cadres, les règles de l'avancement, que de fois n'y a-t-on pas retouché en ces vingt-cinq dernières années? Et on n'est pas au bout des remaniements! Le-

service de trois ans n'en a plus pour longtemps. Le Président de la République a abrogé le 29 du mois dernier le décret du 3 mars 1899 et l'instruction ministérielle du 27 du même mois (qui a donc vécu juste un semestre et deux jours, et qui est morte avant d'avoir été une seule fois appliquée), relatifs à l'établissement des listes d'officiers proposés pour l'avancement 1. Bref, il n'y a aucune stabilité, parce qu'on n'a pas su profiter de l'ébranlement produit par les désastres de l'année terrible pour adopter des principes solides et réédifier sur des fondations profondes. Certains réformateurs souhaitaient qu'on ne laissat plus échapper des occasions aussi favorables que celle qui s'est offerte ces jours-ci. L'armée ayant subi des secousses qui l'ont désagrégée, ils eussent voulu qu'on achevat de la démolir pour la reconstruire sur un autre terrain, et en lui donnant comme assises l'esprit démocratique. On a jugé plus sage de laisser les choses en l'état, et, ne pouvant consolider ce qui est disjoint, on évite de l'ébranler pour n'en pas précipiter la ruine. On marche sur la pointe des pieds, on parle bas, on évite de faire du bruit, pour ne pas provoquer l'accident qu'on redoute tant.

Réussira-t-on à s'y soustraire? Peut-être; mais en se contentant de vouloir maintenir un équilibre instable, on se met à la merci du moindre événement. Qu'on vienne à trouver un ancien ministre de la guerre compromis dans le complot déféré à la Haute-Cour, et aussitôt voilà tous les esprits retournés. Les prodiges d'adresse et de tact qu'on a déployés pour sauver la situation se trouveront être inutiles, et on en viendra à regretter de n'avoir pas virilement pris le parti énergique d'envisager en face la nécessité d'une révolution complète des institutions.

Je m'excuse, une fois encore, de m'être tant étendu sur ce sujet. Mais ce qu'on a appelé l' « Affaire » est une trop grosse affaire, trop capitale, pour qu'on n'essaie pas d'en définir le caractère, d'en expliquer l'importance, d'en prévoir les répercussions. Elle a tout dominé, elle domine tout, et son influence se fera sentir longtemps encore, parce qu'elle a soulevé bien des passions, dévoilé bien des secrets, mis à nu bien des ressorts cachés. Ce n'est pas d'un homme seulement qu'il s'est agi et de savoir s'il était coupable ou innocent : c'est l'état d'àme d'un pays qui se trouve en jeu, c'est la valeur de ce qui en fait la sécurité.

Et, parmi les conséquences directes de cette crise sur l'armée, ne voyons-nous pas la suppression des grandes manœuvres, sous prétexte de je ne sais quelle fièvre aphteuse dont la contagion vraiment n'offrait que des dangers bien hypothétiques? Et ne voyons-nous pas surtout le choix des personnes appelées à de hauts emplois? Les circonstances forcent à éliminer beaucoup de noms. Les généraux les plus en vue sont

¹ On ne saurait trop louer l'esprit militaire et l'énergique netteté du rapport que le Ministre de la guerre a présenté pour motiver ce retour à la logique, mais aussi à l'arbitraire.

considérés comme plus ou moins compromis. Et c'est ainsi que, pour la succession du général de Galliffet, on met en avant non pas le nom d'un commandant de corps d'armée, voire d'un vieux divisionnaire, mais celui d'un général qui a tout récemment reçu la troisième étoile, et dont le mérite vient de ce qu'il a eu une certaine attitude dans telle ou telle circonstance politique ou plutôt morale. C'est ainsi qu'on appelle un simple brigadier à occuper le poste créé pour le général de Miribel, et qu'ont rempli tour à tour les généraux de Boisdeffre, Renouard et Brault.

* *

Le général Delanne qui vient d'être choisi comme chef de l'état-major de l'armée est un officier laborieux et instruit, qui parle d'une façon remarquable et avec autorité. De ce qu'il a les qualités d'un excellent professeur, faut-il conclure qu'il soit apte à bien remplir son emploi nouveau? Ce n'est pas certain. Mais à quel criterium meilleur reconnaître le right man? Avec de l'intelligence, du travail, du savoir, de l'ardeur, un homme n'est déplacé nulle part, surtout s'il est assez jeune pour avoir le temps de se mettre à une besogne qui, par certains de ses côtés, lui est nouvelle. Les ennemis, peu nombreux d'ailleurs, du général Delanne, ne lui refusent pas ces divers titres. Ils en sont réduits à lui reprocher d'avoir introduit des prescriptions qui ont, entre autres torts, celui d'être contraires aux règlements, dans le chapitre relatif aux revues et défités du récent Aide mémoire de l'officier d'état-major en campagne! Certes, le reproche est bien mesquin, comme aussi l'objet auquel il s'applique.

Il est à noter que l'Ecole polytechnique reprend possession de la direction des choses de la guerre avec le général Delanne, qui sort de l'arme du génie, et avec son adjoint, le général Frater, qui provient de l'ex-corps d'état-major. Je n'en tire aucune conclusion, mais je le signale parce que la lutte est toujours vive chez nous entre l'esprit des deux écoles qui fournissent au recrutement de nos officiers. Vous savez que le ministre ne sort ni de l'une de l'autre de ces deux grandes pépinières.

* *

On a fait un grand et légitime succès au décret relatif au choix des généraux et à leur avancement. Il a fait oublier l'ordre général à l'armée prononçant la clòture de l'« incident », ordre qui n'avait pas eu « une bonne presse ». Dans les questions militaires, la désinvolture du général de Galliffet a bon air. On aime le ton martial qu'il affectionne. Le nœud du décret signé le 29 septembre est dans cette phrase : « Le ministre décide seul des nominations. » — « Moi seule, et c'est assez ! » disait Médée. Et cette prétention, qui ne manque pas d'allure, le ministre se l'est appropriée avec une crànerie qui lui a valu l'approbation même des ennemis déclarés de l'arbitraire gouvernemental. En l'approuvant, d'ailleurs, on ne faisait

que blàmer — une fois de plus! -- la lâcheté de ceux de ses prédécesseurs qui avaient cru devoir abdiquer une des plus précieuses prérogatives du commandement en remettant le choix des généroux à des assemblées qui ne devraient être que consultatives, n'étant pas responsables. Le rapport du général de Galliffet au Président de la République montre, d'une façon très nette, l'absurdité de cette pratique et son incorrection.

C'est, pour le gouvernement, l'abandon absolu de ses pouvoirs : il n'est plus que l'exécuteur obligé des volontés d'une commission composée de quelques officiers généraux non responsables devant la Parlement.

Aux yeux des officiers qui ont, avec raison, l'espoir d'arriver aux plus hautes situations de l'armée, le gouvernement et le ministre de la guerre ne sont rien. Les commissions supérieures de classement sont tout. C'est le renversement de toutes les règles de la logique et de la sagesse.

On ne trouvera un exemple de cette manière de faire ni dans un autre ministère français, ni dans aucun autre pays. Tout ministre de la guerre ayant le sentiment exact de ses devoirs et de ses responsabilités — (attrape!) — se refusera à exercer ses fonctions dans un pareil état d'impuissance.

Il va de soi que les officiers appelés, par leur mérite, aux hautes situations militaires, seront examinés d'une façon plus particulière par leurs chefs, aux différents degrés de la hiérarchie; que ceux-là, seuls, qui auront été reconnus, par ces chefs, aptes à l'emploi supérieur, pourront y parvenir.

Il va également de soi que le ministre de la guerre, qu'il soit civil ou militaire, ne manquera pas de consulter ceux qui sont en mesure de l'éclairer, au moment où il proposera des candidats au choix du gouvernement; mais il n'est pas admissible que les décisions de commissions, qui ne doivent être que consultatives, revêtent un caractère impératif.

Voilà qui est parlé! Comme dit le troupier, c'est envoyé!

. .

A côté des bonnes paroles, de bonnes mesures. A propos de bottes, le ministre s'est montré fort libéral. Il autorise les modèles quelconques en dehors du service. Pour les prises d'armes, par contre, il exige la chaussure du modèle réglementaire.

La gendarmerie, dont la pensée vient immédiatement à l'esprit quand on parle de bottes, se montre, elle aussi, très satisfaite des dispositions que le général de Galliffet a manifestées à son égard, par un petit détail qui a bien son importance.

Les intérêts des puissants de cette terre ne sont jamais méconnus. Les petits, au contraire, sont souvent oubliés ou sacrifiés. Le corps de la gendarmerie est donc un de ceux qu'on néglige. Il a d'ailleurs contre lui qu'il appartient à trop de monde à la fois. Il dépend du ministère de la guerre, de celui de l'intérieur, de celui de la justice. Etre à tant de gens, c'est n'être à personne. Cependant, les officiers de la maréchausssée relèvent surtout des bureaux de la rue Saint-Dominique, pour l'avancement, en particulier. Ils sont rattachés à la direction de la cavalerie, car c'est le

sort des petits corps de graviter autour des grands, d'où résultent fort souvent des groupements fort artificiels. En faut-il une preuve? Je la trouve dans l'arrêté ministériel du 27 septembre réglant la composition des commissions de classement. Pour la cavalerie, pour l'artillerie, pour le génie, pour l'intendance, pour le service de santé, rien de plus simple. Chacun est jugé par ses pairs : les médecins par des médecins, et ainsi de suite. Mais qui a t-on chargé de choisir les archivistes, les chefs de musique, les employés de la justice militaire, les vétérinaires dignes d'être nommés au grade supérieur? Pour les archivistes, on a désigné des commandants de corps d'armée et, en très faible minorité, des représentants de l'état-major. Les qualités musicales de nos Kapellmeister sont soumises à l'appréciation de commandants de corps d'armée présidés par le général Pierron, l'éminent auteur des Méthodes de guerre au XIXe siècle, et auxquels on a adjoint le directeur de l'infanterie. Les titres du personnel de la justice militaire seront discutés par un aréopage composé de commandants de corps d'armée et de fonctionnaires du service du contrôle. Enfin l'avancement des vétérinaires dépendra du général Gras, président du Comité d'artillerie et inventeur du fusil modèle 4874, de l'inspecteur général des remontes et de son adjoint, des directeurs de l'artillerie et de la cavalerie au ministère. Il est juste d'ajouter que, par une exception qui mérite d'être signalée, trois idoines, trois vétérinaires principaux, auront voix au chapitre. En général, les candidats à l'avancement, dans les hiérarchies latérales, sont jugés par des gens qui ne sont pas du métier. Aussi faut-il signaler l'excellente décision que le général de Galliffet vient de prendre en plaçant à la Direction de la cavalerie un officier de gendarmerie, qui fût capable de soutenir les intérêts de sa subdivision d'arme très spéciale. Il est surprenant qu'on n'en ait pas eu l'idée plus tôt. Et il est très beau que, l'ayant eue, on l'ait mise en pratique.

INFORMATIONS

SUISSE

Monument Général Jomini. — Appel aux souscripteurs.

Lausanne-Payerne, mars-octobre 1899.

Depuis quelques années, bon nombre de citoyens de la Commune et contrée de Payerne désiraient qu'il fût élevé à leur célèbre combourgeois, le général Jomini, un monument dans sa ville natale; en cela, ils ne fai-